

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Délibération n° CC-2023-083

Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP AVEC TVA - BC 24391 (21) -COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Absents : VERAN Jean-Pierre, BETRANCOURT Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul,

KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12, L1612-13 et L2311-5 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la Communauté d'Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le SIA Rocbaron-Forcalqueiret regroupant les communes de Rocbaron et Forcalqueiret pour le transport et le traitement des eaux usées été maintenu dans son fonctionnement par la mise en place d'une convention de délégation de compétence avec un système de « budgets miroirs » intégrant les résultats dans les budgets annexes de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT la délibération n°CC-2022-080 du 2 décembre 2022 sur le transfert des excédents et de la trésorerie du SIA ROCBARON/FORCALQUEIRET – Budget annexe DSP Assainissement avec TVA – BC 24391 (n°21) ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mai 2023 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **DE PROCEDER** au règlement du budget annexe 2022 Assainissement DSP avec TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

- **D'INTEGRER** les résultats du SIA Rocbaron/Forcalqueiret.
- **DE FIXER** les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

CA 2022 BUDGET 21-24391						
	Résultats 2021 reportés après affectation	Mouvements dépenses 2022	Mouvements recettes 2022	Résultat de l'exercice 2022	Intégration 2022 des résultats du SIA Rocbaron Forcalqueiret	Résultat de clôture (2022)
INVESTISSEMENT	786 569,37 €	467 315,83 €	669 375,86 €	202 060,03 €	218 393,86 €	1 207 023,26 €
FONCTIONNEMENT	1 835 227,59 €	765 433,07 €	1 059 823,34 €	294 390,27 €	530 041,79 €	2 659 659,65 €
TOTAL	2 621 796,96 €	1 232 748,90 €	1 729 199,20 €	496 450,30 €	748 435,65 €	3 866 682,91 €

- **D'APPROUVER** le Compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement DSP avec TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Monsieur Didier BREMOND, Monsieur VALLOT Philippe ne participent pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le **26 MAI 2023**

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le **05 JUIN 2023**
et affichage le

05 JUIN 2023

Le Vice-Président
de l'Agglomération Provence Verte



